COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

3 JUIN 2026

RAPPORT *2025*

Présenté au Conseil Municipal du

ville Antony

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

I COMMISSION D'ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL 7

2. DONNÉES CHIFFRÉES 8

3. VOIRIE 10

4. BÂTIMENTS 13

5. LOGEMENT 15

II COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP 18

2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION 25

3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE 27

4. SPORT 33

5. CULTURE 35

6. EMPLOI 38

III RETOUR SUR LA SEMAINE DU HANDICAP 40

INTRODUCTION

L'accessibilité constitue aujourd'hui un enjeu majeur de justice sociale, d'égalité des droits et de citoyenneté. Vingt ans après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, le chemin parcouru est réel, mais les défis demeurent considérables.

En France, près de 12 millions de personnes vivent avec une forme de handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, psychique, mental ou invisible. Cela représente près d'un Français sur cinq. À ces situations s'ajoutent les besoins liés au vieillissement de la population, qui renforcent la nécessité de penser une ville accessible à toutes et à tous.

Dans les Hauts-de-Seine, plus de 130 000 habitants sont concernés par une situation de handicap. Cette réalité impose aux collectivités locales une mobilisation constante afin de garantir l'autonomie, l'accès aux services publics, aux transports, aux équipements et à la vie citoyenne.

À Antony, cette ambition s'inscrit depuis de nombreuses années dans une politique volontariste et structurée. Dès 2001, la Ville créait la commission de suivi de la Charte « Ville-Handicap », avant la mise en place de la Commission communale d'accessibilité en 2007. Depuis, les projets municipaux intègrent systématiquement les enjeux d'accessibilité et d'inclusion.

La Ville mène également des actions concrètes au quotidien : développement des places de stationnement réservées, aménagements de voirie adaptés, installation de bandes podotactiles, mise en place d'un plan en relief pour les personnes non-voyantes et organisation de parcours handicap associant habitants, associations, élus et services municipaux.

La Coordination handicap du CCAS, véritable interlocuteur de proximité pour de nombreuses personnes et familles, joue un rôle essentiel d'accueil, d'écoute, d'accompagnement avec une présence quotidienne sur le terrain. Elle constitue ainsi un relais humain indispensable pour orienter, soutenir et répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Les services de la Petite Enfance, de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de l'Emploi de la Ville d'Antony sont pleinement engagés en faveur de l'inclusion et de l'accessibilité pour tous.

Le service de l'Éducation a notamment permis le développement d'un meilleur accueil des enfants en situation de handicap dans les activités périscolaires. Le service de l'Éducation s'est mobilisé pour renforcer l'accompagnement des élèves et favoriser une école plus inclusive. Le service de la Jeunesse a su proposer des actions et animations accessibles à tous les jeunes. Le service des Sports œuvre chaque année pour rendre les pratiques sportives adaptées et ouvertes au plus grand nombre. Le service de la Culture développe une programmation et des événements plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Enfin, le service Emploi accompagne avec attention l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les nombreuses associations locales, par leur écoute et leur engagement quotidien, contribuent activement à renforcer la solidarité, le lien social et l'inclusion au sein de notre ville. Leur mobilisation et leur travail partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux permettent de faire avancer concrètement l'accessibilité et l'accompagnement de chacun dans son parcours de vie.

Les perspectives qui s'ouvrent à nous s'inscrivent dans la continuité des actions déjà engagées par l'ensemble des acteurs de la ville : le CCAS, les services municipaux, les associations, les familles, les bénévoles ainsi que les élus mobilisés au quotidien pour faire d'Antony une ville toujours plus inclusive, accessible et solidaire, où chacun puisse pleinement trouver sa place, quelles que soient ses capacités ou ses fragilités.



Laurent PÉGORIER
Vice-Président du C.C.A.S.
Maire Adjoint chargé du Pôle Social
de l'Habitat et du Logement



Léna DUCASSE
Conseillère Municipale
déléguée au Handicap
et à la Vie Associative

I COMMISSION D’ACCESSIBILITÉ

1. CADRE LÉGAL

Cadre règlementaire et composition de la commission :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit notamment de rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements. Cette expression englobe les transports publics, la voirie, l'aménagement des espaces publics et le cadre bâti. **Il convient de préciser que la notion d'accessibilité ne concerne pas le seul handicap moteur mais tous les types de handicaps**.

Chaque année, la Commission locale pour l'accessibilité des personnes handicapées doit établir un rapport qui est ensuite présenté en Conseil municipal.

Présentation de la ville d'Antony : la ville d'Antony, située dans le sud du département des Hauts de Seine, compte environ 64 000 habitants. Elle fait partie depuis le 1er janvier 2016 de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris qui regroupe 11 communes du 92 : Antony, Bagneux, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay aux Roses, Le Plessis Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux.

Création et actions de la Commission d'accessibilité d'Antony :

Dans sa séance du 10 mai 2007, le Conseil Municipal a créé ce qui était appelé à l'époque la sous-commission communale d'accessibilité ; puis, le 17 octobre 2007, la première réunion de la sous-commission a été organisée. Lors de cette réunion, il a été rappelé l'orientation de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

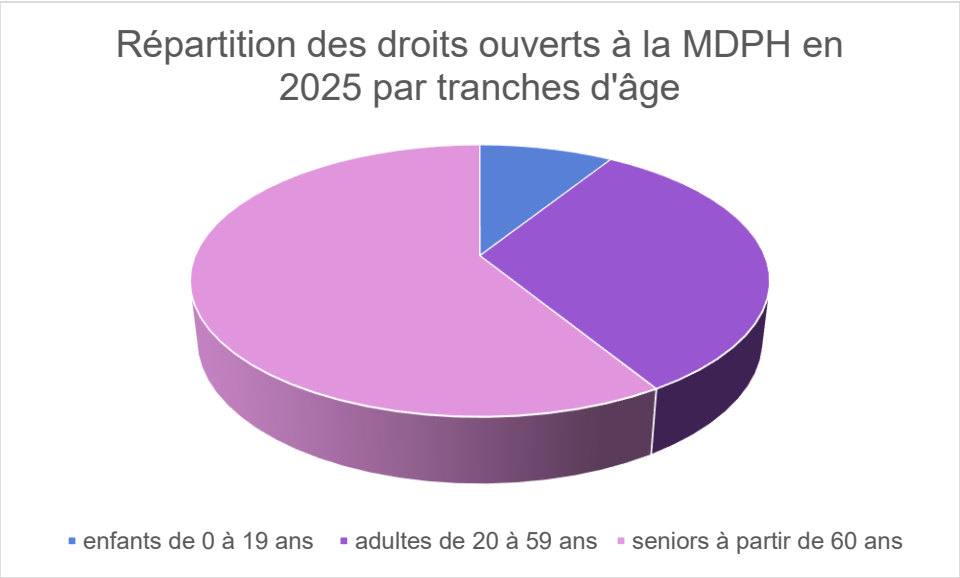
La commission est actuellement composée de :

- 8 conseillers municipaux
- Des représentants des associations locales œuvrant dans le champ du handicap, en particulier l'UNAFAM, l'Association Valentin Haüy, l'Association française des traumatisés crâniens, Citoyenneté IMC, la Fédération APAJH, l'UNAPEI, l'Association française du syndrome d'Angelman…
- 2 représentants de l'Association Des Familles et Des Liens,
- 2 représentants du Conseil des seniors,
- 1 représentant du Conseil des Jeunes Citoyens d'Antony,
- Les représentants des différents services de la Ville ayant participé au présent rapport.

Depuis sa création, la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées se réunit en même temps que la Commission de suivi de la Charte Ville-handicap dont la liste des actions vient en deuxième partie du présent rapport.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

5424 Antoniens (483 enfants et 4941 adultes dont 3185 seniors) soit **8,47%** de la population de la Ville, ont au moins une prestation ou une orientation en cours au 31/12/2025. Un bénéficiaire de la MDPH peut se voir notifier plusieurs prestations ou orientations.



A l'échelle du Département des Hauts-de-Seine, ce sont 140 587 Altoséquanais qui ont une prestation ou une orientation en cours au 31/12/2025. Soit 8,49% de la population du département.

	Nombre de bénéficiaires d'au moins un droit ouvert	Dont Enfants	Dont Adultes	Nb demandes déposées à la MDPH
2019	4290	373	3917	2252
2020	4279	370	3909	2883
2021	4551	423	4128	2451
2022	4829	459	4370	3034
2023	4993	477	4516	3080
2024	5210	496	4714	2715
2025	**5424**	**483**	**4941**	**2248**

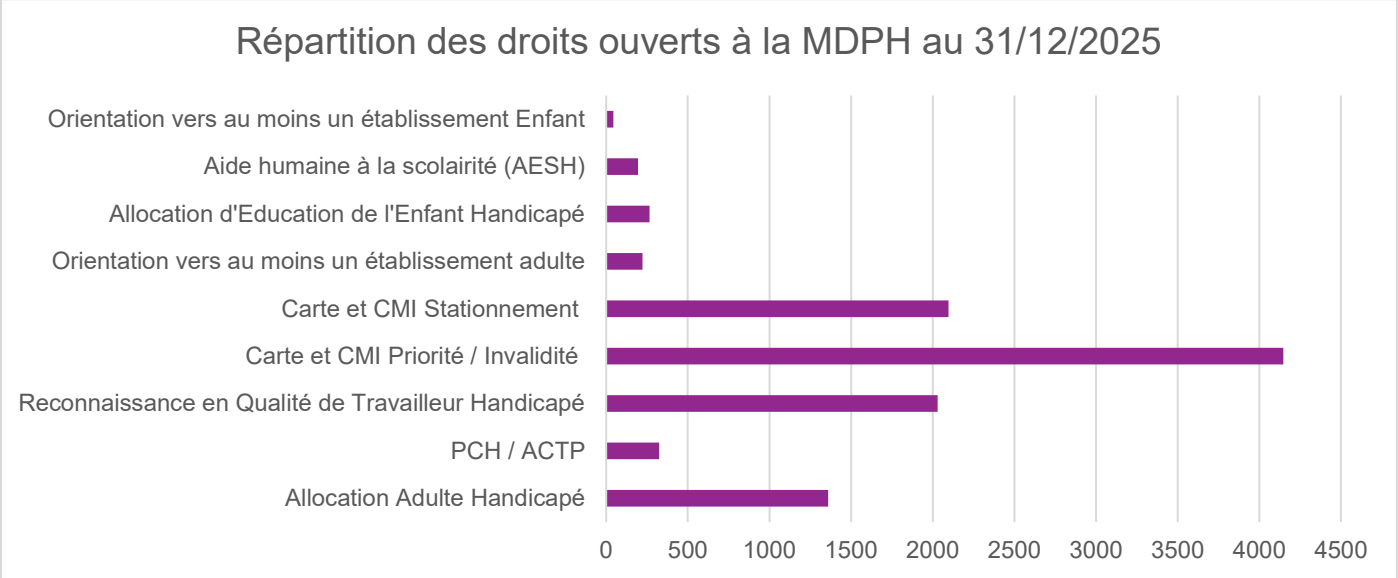
967 Antoniens ont envoyé un dossier à la MDPH en 2025 (1135 en 2024), ce qui représente un volume de 2023 demandes recevables traitées par la MDPH en 2025 (2467 en 2024). La diminution du nombre de demandes s'explique par l'attribution de droits à titre permanent (mise en œuvre des mesures de simplification d'accès au droit au 1er janvier 2026).

Une personne peut effectuer plusieurs demandes. Certains de ces dossiers sont des premiers dossiers, d'autres sont des renouvellements de droits arrivant à échéance ou dont la situation évoluant nécessite de nouvelles demandes.

En ce qui concerne les demandes, elles concernent à 47% des adultes de moins de 60 ans (32% en 2024), à 24% des seniors + de 60 ans (58% en 2024) et à 29% des enfants (10% en 2024).

A la suite de l'ouverture d'un droit, les principales prestations recevables par les personnes handicapées sont :

- L'AAH : **Allocation Adulte handicapé**, pour les personnes handicapées aux revenus modestes, pas encore à la retraite. 1.25 millions d'adultes la touchent en France. Elle est parfois complétée par l'ASI (allocation supplémentaire d'invalidité).
- L'AEEH : **Allocation d'aide à l'enfant handicapé** est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins à un enfant ou jeune de – de 20 ans.
- La PCH : **Prestation compensatrice de handicap** (avant 2006 ACTP : Allocation compensatrice pour tierce personne) finance des aides principalement humaines, mais aussi techniques, et certains aménagements.



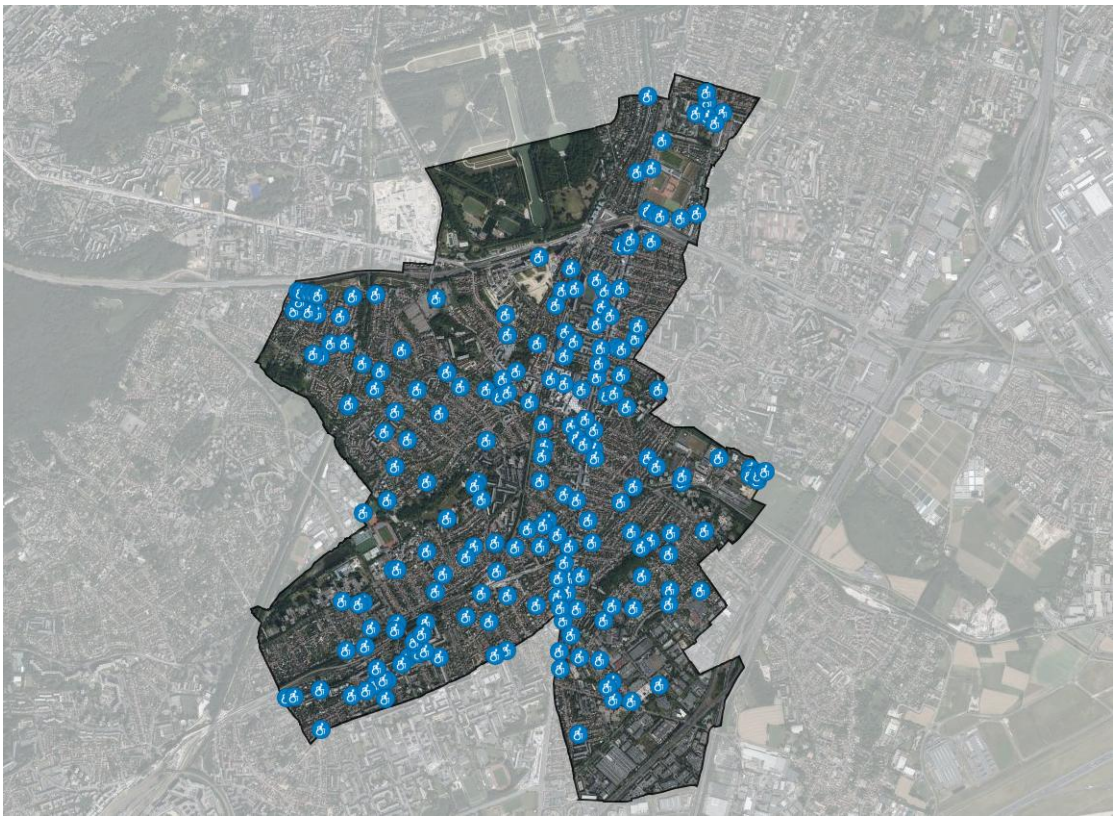
Depuis avril 2020, les usagers peuvent faire leur demande auprès de la MDPH directement en ligne https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/92. Sur les 967 dossiers déposés, 167 l'ont été via le téléservice (388 en 2024) soit 17% des demandes (34% en 2024). Ce chiffre en baisse est lié à la cyber attaque dont a été victime la MDPH en mai 2025.

3. VOIRIE

TRAVAUX 2025

7 places de stationnement PMR ont été créées et 1 place a été mise aux normes chemin des Potiers.
Par ailleurs le marquage de 3 places PMR a été repris : rue Céline, rue Joseph Fouriaux et rue du Val Fleury.

La ville compte aujourd'hui **238 places PMR en surface**.



Traversées piétonnes : en novembre 2025, la première traversée piétonne avec les figurines inclusives a été installée.





La traversée à Antony au niveau du 20 avenue de la Division Leclerc nommée au concours d'accessibilité de l'AFIADV dans la rubrique Canne d'Or.

Ce passage piéton à l'angle des rues Auguste Mounié, Jean Moulin et l'avenue de la Division Leclerc (photo ci-contre) a retenu notre attention. Elle est ressortie 2e dans la catégorie Canne d'Or pour l'exemplarité des aménagements entrepris.

Nous soulignons l'effort d'aménagement de cet espace urbain pour l'accessibilité des personnes en situation de déficience visuelle et l'intérêt de l'apport des contrastes visuels et tactiles au sol.
Ceci par l'utilisation de bandes d'éveil à la vigilance, d'une bande de guidage traversant le passage piétons sur toute sa longueur et de potelets eux-mêmes contrastés avec l'environnement, ainsi que la mise en place d'éléments tactile au niveau de l'espace central de cette traversée.



Si vous avez des questions d'accessibilités, n'hésitez pas à contacter une instructrice pour l'autonomie au SIAM 92 de l'association APAJH situé au 14 avenue du Général de Gaulle à SURESNES (Tel : 01 41 44 88 10).

Au nom de l'AFIADV, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos plus sincères félicitations.

Cordialement

L'équipe de la commission Accessibilité de l'AFIADV

AFIADV – Commission Accessibilité
accessibilite@afiadv.org

Au 31/12/2025 :

- ✓ **421 Antoniens bénéficiaient d'une carte de stationnement (481 en 2024)**
- ✓ **1676 Antoniens bénéficiaient d'une carte Mobilité Inclusion mention stationnement (1 558 en 2024)**

Depuis quelques années, outre la MDPH le Département peut accorder les Cartes Mobilité inclusion (CMI) aux personnes touchant l'Allocation Personnalisée Autonomie (APA).

REFERENCEMENT

Les Antoniens en possession d'une CMI ont pris l'habitude de se faire référencer auprès du Service Stationnement. Une fois l'immatriculation de leur voiture corrélée à une carte mobilité, la voiture ne sera plus jamais verbalisée quand elle est garée sur une place, qu'il s'agisse d'une place réservée PMR ou d'une place payante.

Ce référencement est valable 2 années au bout desquelles il doit être renouvelé. Les personnes concernées sont informées par SMS ou mail de la nécessité de procéder au renouvellement de l'enregistrement de leur carte de stationnement ou carte mobilité inclusion mention stationnement.

LES PARCOURS D'ACCESSIBILITÉ

Afin de pouvoir évaluer en conditions réelles les difficultés qui peuvent être rencontrées par les personnes en situation de handicap, la Coordination Handicap organise chaque année un ou plusieurs parcours d'accessibilité, auxquels elle convie des Antoniens concernés.

Le 14 octobre 2025, pendant la Semaine du Handicap, un parcours d'accessibilité s'est déroulé **quartier Jean Zay.** Des élus, des agents des services techniques, notamment des agents du service Voirie, des agents du CCAS, des représentants du Conseil des seniors, d'associations familiales et de personnes handicapées (Association Valentin Haüy) ont participé à ce parcours.

Ce parcours a permis de relever que l'accessibilité dans le nouveau quartier Jean Zay était satisfaisante dans l'ensemble. Les recommandations qui ont été formulées visent à améliorer la mobilité et la qualité de vie des habitants, en particulier les personnes mal et non voyantes pour lesquelles les grands espaces et l'absence de contraste peuvent être insécurisants.



4. BÂTIMENTS

ÉTAT DES LIEUX

La Ville a élaboré son **Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en 2015** et s'est engagée sur un programme de travaux sur 9 ans, programme qui a reçu un avis favorable de la préfecture fin 2016. Au terme de ces neuf années, tous les bâtiments communaux doivent réglementairement soit être accessibles, soit avoir fait l'objet d'une dérogation acceptée par la Préfecture (pour impossibilité technique par exemple). **L'année 2025 était la neuvième année de l'AD'AP.**

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025 :

Budget accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) en 2025 :	**140 000 € TTC**

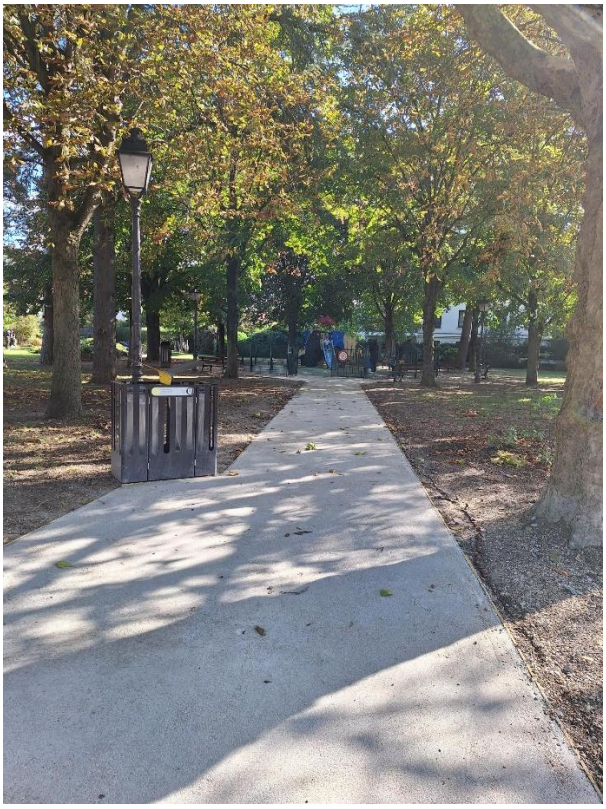
Les travaux d'aménagement, y compris travaux d'accessibilité, du **complexe sportif Georges Suant**, se sont achevés, y compris création d'un élévateur pour la tribune.

Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés dans les établissements prévus à la neuvième année de l'Ad'AP et des finitions ont été réalisées dans divers sites :

- le Château Sarran
- la Maison Verte
- le square des Hortensias…



Exemple de travaux réalisés au Château Sarran : pose de contremarches noires et de nez de marches



Exemple de travaux réalisés au square du 8 mai 1945 : réfection d'une allée

PROJETS 2026

En 2026, il est prévu de faire réaliser par un organisme agréé les dernières attestations de conformité, et d'établir le bilan de fin d'Ad'AP patrimoine.

La préfecture considère que l'Ad'AP de la ville d'Antony est l'un des plus aboutis des villes du département en termes de travaux effectivement réalisés : il a été demandé aux services techniques d'expliciter aux autres communes la méthode de travail employée et les leviers de réussite lors d'une réunion de travail en décembre 2025.

Quelques bâtiments n'auront pas été traités dans l'Ad'AP, notamment ceux qui ont vocation à être démolis et reconstruits comme l'école Anatole France, ou d'être désaffectés de leur usage (médiathèque Anne Fontaine puisqu'une autre médiathèque sera construite et que l'usage du bâtiment actuel n'est pas encore décidé). La préfecture a prévu que ces bâtiments feront l'objet d'un court calendrier complémentaire dans les années qui suivront la fin de l'Ad'AP.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est maintenant entrée dans les habitudes, mais la Coordination Handicap continue à insister sur **l'importance d'une signalétique adaptée** afin de garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap psychique et cognitif, et en particulier sur l'utilisation de **pictogrammes et/ou des codes Facile à lire et à comprendre (FALC).**

La signalétique adaptée commence à être développée, en particulier dans les écoles, il est important qu'elle soit déployée de manière unifiée dans les projets d'architectes pour les nouvelles constructions, et dans les opérations de rénovation.

5.LOGEMENT

LE LOGEMENT ACCESSIBLE

L'accès à un logement décent est **un besoin et un droit fondamental**, autant pour les personnes valides que pour les personnes en situation de handicap, mais ces dernières rencontrent davantage de difficultés, en particulier quand elles souhaitent un logement autonome.
Le logement proposé doit être accessible, c'est à dire permettre avec la plus grande autonomie possible de circuler, de se repérer, de communiquer dans le bâtiment, d'accéder aux locaux annexes et d'utiliser les équipements.
Les personnes en situation de handicap désireuses de vivre en autonomie peuvent déposer une demande de logement social en ligne via le Portail « Grand Public » dédié ou auprès du Service logement de la commune. **Le handicap est un critère de priorité pour l'obtention d'un logement social** (article L441-1 du Code de la construction et de l'Habitation), et **le Service Logement porte un intérêt majeur à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap sur la ville.**

ANALYSE DES DONNEES DES DEMANDES DE LOGEMENT SOCIAL EN 2025

A la fin de l'année 2025, sur 3172 demandeurs résidant à Antony, 330 avaient déclaré une situation de handicap lors de la constitution de leur dossier, parmi lesquels 61%, **soit 241 demandeurs avaient effectivement joint un justificatif de situation de handicap**, indispensable à la reconnaissance prioritaire de la demande.
Parmi ces 241 demandeurs ayant déclaré un handicap, **132** étaient locataires du parc social, et **109** occupaient des logements du secteur privé ou étaient hébergés en structures spécifiques.

Bien qu'au regard de la réglementation, seule la labellisation par l'Etat confère un caractère prioritaire à une demande de logement, la Ville tient compte également, dans son travail de désignation de candidats et dans la mesure de ses possibilités (mise à disposition par les bailleurs de logements adaptés), des certificats médicaux produits par les demandeurs, sans reconnaissance MDPH.

ANALYSE DES DONNEES DU SERVICE LOGEMENT

Nombre de relogements effectués via le service logement en 2025 :
Sur le contingent de la ville (Hauts-de-Bièvre Habitat (HDBH) et Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH)) et sur celui de HDBH délégué à la Ville **137 attributions ont été effectuées en 2025** (toutes catégories de demandeurs confondues).
Sur le contingent préfectoral « mal-logés », instruit par la Ville, gérant le public prioritaire : **39 relogements** ont été effectués en 2025.

Le tout portant à **176 relogements effectués en 2025**, tous publics confondus, situations de publics prioritaires (dont MDPH compris), via le service logement de la ville.

Gestion ville :

- Attributions sans handicap : 124 (Ville + HDBH) + 33 (préfecture) = 157
- Attributions demandeurs porteurs de handicap : 13 (Ville + HDBH) + 6 (préfecture) = 19

Attributions de logements à des demandeurs en situation de handicap :

Le nombre de situations de handicap connues du service ayant bénéficié d'une attribution de logement s'élève à 26 (tout contingents confondus) dont 10 percevant une AAH ou AEEH.
Parmi ces **26 attributions, 19** ont été effectuées sur les réservations de HDBH (9) et de la Mairie (4) et 6 l'ont été sur le contingent de la préfecture,
Ces demandes n'étaient pas forcément labellisées « publics prioritaires » mais ont été proposées par la Ville ou par la Préfecture en raison de la connaissance d'une situation de handicap, puis elles ont été validées en commission d'attribution des bailleurs sociaux.

CONCLUSION

En 2025, le taux de relogement du public en situation de handicap, **sur le contingent communal et sur celui de HDBH délégué**, s'élève à **9.48%** (13/137x100).
Le contingent préfectoral, instruit par la Ville, a permis le relogement de personnes en situation de handicap à hauteur de **15.38%** des attributions effectuées sur les réservations de l'Etat (6/39x100).

Ce sont donc **10,80% de relogements qui ont été effectués en faveur du public porteurs de handicap sur le patrimoine social d'ANTONY, via le service logement de la commune** ***(19/176*100).***
D'autres relogements, non comptabilisés, ont également pu être réalisés sur les contingents d'autres réservataires (Action Logement, Etat fonctionnaires, ou autres collectivités) auprès de tous les bailleurs sociaux de la commune. Ils ne sont pas pris en compte dans les données susvisées.

En 2025, le bailleur principal de la Ville, HAUTS-DE-BIEVRE Habitat, a procédé à **10 remplacements de baignoire par une douche**.

II. COMMISSION DE SUIVI DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

1. LA COORDINATION HANDICAP

Installée dans un espace accessible aux personnes à mobilité réduite, situé à proximité de l'entrée du C.C.A.S., **la référente Handicap** accueille le public avec pour missions principales l'aide à l'établissement des **dossiers MDPH**, le conseil, en particulier pour **l'orientation** dans les structures, et les demandes **d'aides financières** liées au handicap.



Par ailleurs elle est chargée du **suivi de la Charte ville handicap**, de la mise à jour du **Guide du Handicap** et de façon générale du déploiement de la **politique municipale en matière de handicap.**

En 2025, 1745 accueils ont eu lieu dans le service (contre 1 727 en 2024), ce qui représente 1219 renseignements téléphoniques par SMS ou par mail (1181 en 2024) et 526 accueils physiques (546 en 2024). Par ailleurs, l'accueil du CCAS a particulièrement été sollicité par les administrés souhaitant connaitre l'état d'avancement de leurs demandes auprès de la MDPH en raison des délais de traitement des dossiers qui se rallongent et la cyber attaque dont a été victime le département en mai 2025.

La référente Handicap peut **se rendre au domicile des Antoniens** qui sont dans l'incapacité de se rendre au C.C.A.S. dans le cadre des démarches liées aux demandes adressées à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H). En 2025, 18 visites à domicile ont été effectuées (17 en 2024).

Les accueils se font principalement sur rendez-vous afin de garantir un accueil de qualité. Cependant, la spécificité du public handicapé amène à accueillir et renseigner les personnes se présentant au CCAS sans rendez-vous lorsque cela est possible.

Un agent du CCAS est déchargé deux demi-journées par semaine pour saisir et envoyer les dossiers MDPH et d'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH). Cet agent a également été formé pour aider à l'instruction des dossiers. Cela favorise la continuité du service apporté aux personnes en situation de handicap et à leur entourage lors des congés de la référente handicap. **En 2025, la coordination Handicap a adressé 332 dossiers à la M.D.P.H** (204 en 2024). Cette augmentation peut s'expliquer par le nombre de dossier envoyé pour la seconde fois à la suite de la cyber attaque dont a été victime le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

La convention passée avec la MDPH permet **d'avoir accès au logiciel SOLIS et de consulter les dossiers des usagers antoniens** afin de connaître l'état d'avancement de leurs dossiers en temps réel. En 2025, l'accès à ce service a été interrompu à partir du mois de mai à la suite de la cyber attaque qu'a subi le département. L'accès devrait être de nouveau opérationnel courant 2026.

L'année 2025 a été marquée par **une cyber attaque de grande ampleur au Département** qui n'aura pas épargné les services de la MDPH mettant à l'arrêt l'évaluation des dossiers pendant plusieurs semaines. Cette situation a nécessité la récupération des dossiers en format papier afin que les équipes d'évaluation puisse travailler et apporter des réponses aux demandes des usagers en attendant le rétablissement progressif des outils informatiques. Cela

a généré une grande inquiétude de la part des usagers. La MDPH difficile à contacter a proposé des points de situations aux partenaires de première ligne dont font partis les CCAS. Les informations transmises lors de ces points ont permis d'apporter des informations générales aux administrés qui nous appelaient afin de connaitre l'état d'avancement de leur demande.

En 2026, la MDPH déménagera à Courbevoie dans le quartier de la Défense au sein du Pôle Léonard de Vinci ce qui permettra d'assurer un accueil de qualité aux usagers et des conditions de travail optimum aux personnels de la MDPH.

LES AIDES FINANCIÈRES ET SOCIALES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'aide financière aux séjours adaptés : Le CCAS a mis en place en 2021 une aide financière afin de favoriser le départ en vacances des personnes (enfants et adultes) dont le handicap nécessite une adaptation du séjour (besoin d'une aide humaine et/ou d'une adaptation du lieu d'accueil). **En 2025,** 13 dossiers ont été reçus (15 dossiers en 2024) **et 13 personnes ont obtenu une aide financière, pour un montant total attribué de 5711.33 €.**

L'aide financière aux frais de restauration – ULIS écoles extérieures à Antony : En 2025, il existe à Antony deux classes ULIS disposant chacune de 12 places pour des élèves antoniens. Quatre enfants antoniens ayant une notification d'affectation en ULIS dans des écoles en dehors de la commune pour l'année scolaire 2024/2025 se voient appliquer par leurs communes d'accueil le tarif extérieur de restauration. **Le CCAS prend alors à sa charge la différence** entre le montant des frais de restauration appliqué à la famille et ce qu'elle aurait payé si l'enfant était scolarisé à Antony. **Le montant de la participation à la restauration scolaire pour ces élèves a été d'environ 3137€ en 2025 (ULIS-école de Sceaux).**

Par ailleurs le Département délègue également au CCAS **la constitution des dossiers d'aide sociale à l'hébergement et aides ménagères**. Ainsi en 2025 le CCAS d'Antony a adressé au Conseil départemental des Hauts-de-Seine 15 dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées et 9 dossiers d'aide-ménagère pour personnes handicapées.

CAFE DES PARENTS

Le CCAS en partenariat avec la Direction de l'Education a organisé son premier **café des parents** le lundi 10 février 2025 à la Maison des Familles. Cet après-midi dédié aux familles d'enfants et jeunes en situation de handicap leur permettaient de venir rencontrer les différents services municipaux et structures associatives qui proposent des activités de loisirs ou sportives aux enfants en situation de handicap.



LE COMITÉ LOCAL HANDICAP

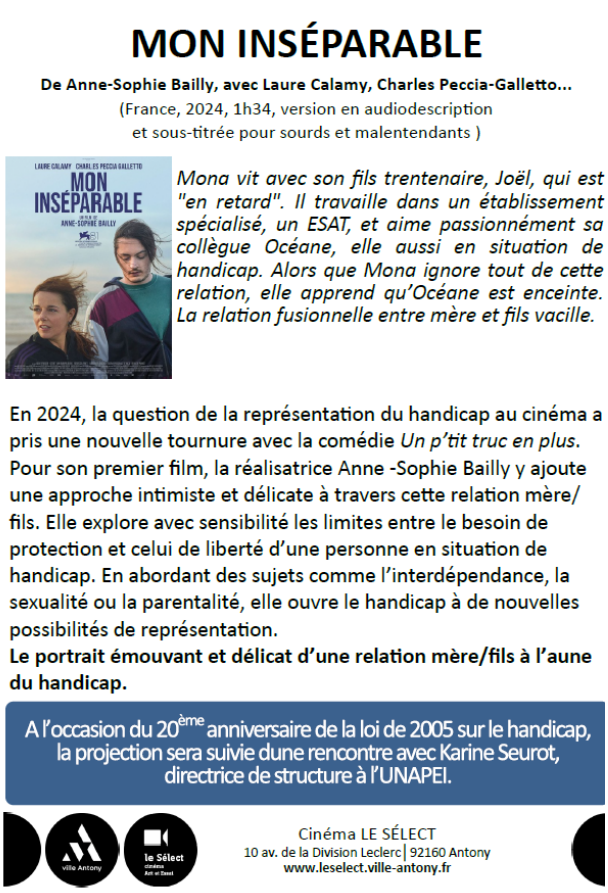
En 2021, sous l'impulsion de l'élue déléguée au Handicap, un **Comité local handicap a été fondé**, afin de créer un espace de parole et d'échange pour les personnes en situation de handicap et leur entourage. Y sont conviés les membres des associations antoniennes actives dans le champ du handicap, ainsi que des parents ou familles concernés par les problématiques liées au handicap.

En 2025, un Comité s'est réuni, pour aborder les actualités de chacun et les difficultés rencontrées au quotidien par les personnes en situation de handicap. Un échange a eu lieu sur les 20 ans de la loi Handicap et sur le bilan de cette loi par les membres.

SOIRÉE ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA LOI « HANDICAP »

À l'occasion des 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, le CCAS, en partenariat avec le cinéma Le Select, a organisé une soirée ciné-débat le jeudi 13 février 2025. Le film *Mon inséparable* a été suivi d'un échange avec la salle sur la thématique de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées avec la participation du centre de ressources Handicap et Sexualité Credavis et une chef de service d'un établissement médico-social. Ce temps a réuni 104 participants.





LE GROUPE LOISIRS HANDICAP

La coordination Handicap a poursuivi en 2025 l'organisation de sorties à destination du Groupe loisirs handicap. Ce groupe, créé en 2014, a pour but de **favoriser le lien social via la participation à des sorties extérieures.** Il est avant tout **destiné aux personnes en situation de handicap et isolées socialement.**

En 2025, les sorties proposées ont été :

- **Atelier jeux de société** à la ludothèque d'Antony

- **Sorties au cinéma** le Sélect. Ces séances réunissent en général une quinzaine de personnes et se terminent par un temps convivial autour d'une collation.

- **Sortie de printemps – Déjeuner au Safari réserve de Lumigny** comprenant un repas et la visite du parc. Cette sortie a réuni 33 participants.



- **Baptême de l'air**, proposé par l'Association les Ailes du sourire à l'aérodrome de la Ferté Alais.



- **Atelier d'initiation à la Danse primitive,** proposé par l'Association ARPAN au gymnase Eric Tabarly.

- Sortie de Noël : Déjeuner au restaurant de l'espace Cirque de l'AZIMUT suivi du spectacle *I love you two* - 35 participants

RENCONTRES PARTENARIALES « ENFANCE ET HANDICAP »

En 2025, deux rencontres partenariales « Enfance et Handicap » se sont tenues afin de favoriser la connaissance et la communication entre les différents acteurs intervenant dans la prise en charge de l'enfant en situation de handicap. Ces rencontres avaient pour thématique la parentalité. Ainsi, la 6ème rencontre organisée en avril proposait le témoignage d'une famille suivi des regards croisés de professionnels autour de cette situation commune. La 7ème rencontre organisée en septembre a permis l'intervention de l'association Papoto sur l'impact de la vulnérabilité psycho-sociale sur le développement de l'enfant, la mobilisation des familles et la posture professionnelle. Cette thématique plus large que le handicap a été l'occasion d'ouvrir cette rencontre à un public de professionnels beaucoup plus vaste que d'ordinaire.

Ces rencontres ont permis aux acteurs de mieux identifier les missions de chacun, **d'identifier les freins dans le parcours** et la prise en charge des enfants et de tenter d'y **apporter des réponses**. Cette mise en lien permet également de mettre en place de nouvelles collaborations

À l'issue de ces rencontres **un répertoire des professionnels** agissant auprès des enfants antoniens en situation de handicap est mis à jour et **une plaquette à destination des professionnels** du champ du handicap chez l'enfant est publiée afin d'aider les familles à s'orienter.



6ème Rencontre Enfance et Handicap du 7 avril 2025

Participent à ces rencontres des professionnels issus des structures suivantes : ERASME (l'Aubier et le CMP enfant), le CAMSP, le CMPP, le CRMTP, l'IME Parc Heller, L'Education Nationale (médecins scolaires, enseignants référents, etc.) ainsi que la PMI, le SST, le service Petite enfance, la Direction de l'éducation, le service jeunesse et le CCAS.

LA SANTÉ MENTALE

La santé mentale des populations est une des dimensions de la politique du handicap.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), réunissant les élus, les représentants de la psychiatrie, les usagers des services de santé mentale et leurs aidants, ainsi que tous les acteurs concernés, demeure aujourd'hui encore une force et une nécessité : une force, car la ville d'Antony dispose depuis 2015 d'un CLSM actif et une nécessité, car **une personne sur cinq sera concernée par un trouble psychique au cours de sa vie**.

Dans son rôle primordial de coordination, les actions menées se concrétisent au fil du temps, avec pour ligne de conduite la **déstigmatisation de la santé mentale**. À cette fin, le CLSM continue de promouvoir les formations aux premiers secours en santé mentale pour les élus, les CJC, les collègues travaillant à la Ville et les associations **(représentant près de 200 personnes formées depuis le démarrage en 2022)**. Cette dynamique citoyenne a été renforcée en 2025 avec l'organisation d'un temps fort entre la psychiatrie de secteur et les secouristes en santé mentale, permettant ainsi de consolider les réponses des secouristes face aux situations de grande fragilité psychique qu'ils peuvent rencontrer.

En lien avec le CLSM et à l'initiative d'un groupe de personnes concernées par un trouble psychique, soutenu par l'EPS Erasme et l'UNAFAM, a été créée en 2025 une **structure antonienne d'entraide nommée Le Phoenix**. Cette association « loi 1901 » vise à offrir un espace de sociabilité et d'entraide à des personnes touchées par un trouble psychique, en proposant à ses membres diverses activités collectives.
En lien avec l'ARS Île-de-France, et accompagnée par l'association médico-sociale Espérance Hauts-de-Seine, ainsi que parrainée par l'UNAFAM, l'association ambitionne d'accéder rapidement au statut de Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), afin de pérenniser son action et s'ancrer dans le territoire antonien.

L'année 2025 a été consacrée à la grande cause de la santé mentale **en France, avec une déclinaison sur Antony tout au long de l'année.** Ainsi cela recouvre notamment les actions suivantes : le cinéma Le Sélect a accueilli en mai une exposition des œuvres de l'ESAT Jacques Monod dans la salle de l'atelier, ainsi qu'un ciné-débat autour du film Le Voyage d'Anton.
L'ESAT Jacques Monod a également organisé sur ce mois de mai des portes ouvertes.
En octobre, sur la place Patrick Devedjian, le CLSM, le GEM et les équipes de psychiatrie ont proposé des animations pour rencontrer les Antoniens autour d'un jeu participatif, permettant au public de découvrir l'association qui porte le GEM et de créer du lien.

Cette grande cause nationale est renouvelée pour l'année 2026.

Par ailleurs, une **cellule de veille** est portée par le CCAS depuis 2017. Les membres de droit de cette cellule sont des représentants du Centre Médico-Psychologique, de la Police Nationale, du Service des Solidarités Territoriales, de la Police Municipale, de l'Equipe Mobile Psychiatrie-Précarité (EMPP) Sud 92 et du CCAS.

En 2025, 5 cellules de veille se sont tenues (contre 6 en 2024) au cours desquelles **18 situations** (28 situations en 2024) ont été évoquées, concernant 6 femmes et 12 hommes. Les situations les plus complexes pourront être évoquées à plusieurs reprises.

Les cellules de veille permettent, dans un premier temps, de mutualiser les informations sur la personne concernée et de dresser un état des lieux, puis, dans un second temps, d'apporter des propositions visant à créer ou recréer du lien avec la personne. Cet outil est connu des acteurs sociaux, notamment des bailleurs sociaux et des travailleurs sociaux du Département.

La Police Nationale, la Police Municipale, les services de l'Hôpital Psychiatrique Érasme, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) Sud 92 et les services sociaux ont ainsi la possibilité de collaborer pour une efficacité accrue.

2. ACCUEIL DU PUBLIC ET INFORMATION

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

L'accès des personnes à mobilité réduite est possible à l'Hôtel de Ville sur le côté du bâtiment (proche parking) ; cette entrée **desservie par une rampe d'accès** est directement reliée à un système d'ouverture à distance géré par les agents de l'accueil.

L'équipe d'accueil de l'Hôtel de Ville est régulièrement confrontée à la réception du public en situation de handicap : ses agents suivent des **formations spécifiques** dispensées par le CNFPT, ou organisées en interne par le service formation (gestes de premiers secours), ou encore en collaboration avec d'autres services de la ville (SMART CITY et CCAS) comme la mise en place de la **plateforme ELIOZ** ; des partenariats existent aussi par exemple avec le Conseil Local en Santé Mentale (**formations de premiers secours en santé mentale - PSSM**).

Ce travail de fond a permis à l'Accueil de l'Hôtel de Ville d'Antony de se doter d'outils pouvant faciliter les démarches et déplacements des personnes en situation de handicap, qui peuvent, sur simple demande, disposer d'un plan de ville en relief avec livret d'accompagnement en braille destiné aux personnes non-voyantes ou malvoyantes (ces plans sont disponibles en consultation à l'hôtel de ville et au CCAS, en prêt au CCAS, ainsi qu'à l'Association Valentin Haüy). Depuis 2021, un fauteuil roulant est accessible avec une procédure spécifique de bonne utilisation. L'ensemble de ces dispositifs permet de favoriser un accueil de qualité en direction des usagers qui nécessitent une attention particulière.



Dans le cadre des travaux d'amélioration de l'accueil de l'Hôtel de ville réalisés à l'été 2024, l'accueil de l'Hôtel de ville dispose désormais d'une **banque d'accueil aux normes** pour recevoir les personnes à mobilité réduite et/ou en fauteuil roulant.

COMMUNICATION

Le magazine municipal est toujours aux normes d'accessibilité, et il peut être **fourni gratuitement en version CD audio** sur simple demande auprès de la direction de la communication.
En 2025, 8 articles abordant la thématique du handicap sont parus dans le magazine de la ville (sport, café des parents, loisirs, pause répit des familles, accessibilité de la voirie …).

Le site de la ville d'Antony avait été rendu accessible pour les personnes en situation de handicap en 2006 avec la norme W3C (World Wide Web Consortium). L'ensemble des gabarits du site est construit pour favoriser une meilleure lecture des pages. Les styles mis en place permettent de structurer les contenus sans surcharger la page de balises html inutiles. Des textes alternatifs sur les images permettent d'assurer leur accessibilité. Il est également possible de parcourir le menu des pages avec la touche TAB. Au vu des évolutions des normes en vigueur, une nouvelle mise à jour du site sera effectuée en 2026 afin de l'adapter aux nouvelles exigences.

Sur les réseaux sociaux, le **sous-titrage a été mis en place systématiquement** sur tous les reportages vidéo proposés par la ville. Le guide handicap de la ville est consultable et téléchargeable sur le site de la ville en format PDF et en format docx adapté aux personnes non-voyantes et malvoyantes.

Les places de stationnement PMR identifiées sur la Ville sont référencées sur l'application mobile Ville d'Antony.



Depuis 2020, la ville s'est dotée d'un service d'accessibilité téléphonique et physique pour les personnes sourdes et malentendantes. Cette accessibilité téléphonique via la plateforme Elioz est de plus en plus utilisée depuis sa mise en place en 2020 : **1 h 14 de communication en 2025** (2h27 en 2024). En 2026, un nouveau cycle de formation sera proposé aux nouveaux agents d'accueil afin qu'ils sachent utiliser Elioz.

Depuis novembre 2024, **l'application mobile de la Ville permet un accès direct vers Elioz connect et vers la plateforme Accèslibre via l'onglet "Accessibilité".**

Acceslibre est un site internet public et collaboratif qui recense et partage des informations d'accessibilité des lieux ouverts au public.

PROJETS 2026

Remettre aux nouvelles normes d'accessibilité le site internet de la Ville.

3. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

SERVICE PETITE ENFANCE

L'accueil de l'enfant en situation de handicap continue à être une priorité, soulignée dans les critères d'admission pour les crèches de la ville d'Antony - sous réserve que le handicap soit compatible avec la vie en collectivité. Un travail est alors mis en place en amont avec la famille et les équipes de la petite enfance.

Année	**Nombre d'enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH**
2016	4 enfants
2017	10 enfants
2018	8 enfants
2019	6 enfants
2020	13 enfants
2021	15 enfants
2022	6 enfants + 39 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2023	5 enfants + 31 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2024	8 enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH et 20 enfants nécessitant un accompagnement spécifique
2025	**5 enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH + 2 enfants dont le dossier est en cours de reconnaissance par la MDPH,** **Et 17 enfants nécessitant un accompagnement spécifique**

Lors de la préinscription, les parents peuvent alerter sur l'existence d'un handicap ou d'une maladie chronique concernant leur enfant. Le **médecin Petite enfance rencontre alors la famille et l'enfant afin d'évaluer** la situation, de cerner les besoins puis de penser l'adaptation des modalités d'accueil (nombre de jours d'accueil, environnement adapté, impact sur l'aménagement et d'organisation de la journée en crèche pour cet enfant). Dès que la commission d'admission présidée par l'élue Petite Enfance décide de l'admission de cet enfant, le médecin Petite Enfance se met en lien avec l'équipe accueillante pour organiser en amont l'accueil de l'enfant et adapter, le cas échéant, le projet pédagogique de l'unité de vie.

Il arrive aussi que des questions émergent au cours de l'accueil avant qu'un diagnostic n'ait été posé, cela concerne notamment des enfants ayant des troubles neurodéveloppementaux (TND) ou des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Les professionnels de la petite enfance qui accueillent ces enfants sont parfois démunis et il est indispensable de travailler avec l'ensemble des partenaires afin d'aider les équipes dans cette mission d'inclusion.

Tout d'abord la direction Petite enfance travaille activement à **animer les liens de partenariat** avec les organismes qui interviennent autour de l'enfant, la PMI, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce), l'Aubier (Centre de soin en psychopathologie périnatale), le CMP (Centre Médico Psychologique), le Centre de rééducation motrice du tout petit (CRMTP)… Ces liens sont indispensables pour créer un parcours de soin cohérent pour l'enfant et sa famille et répondre aux questions des professionnels en crèche.

Le médecin Petite enfance participe activement à l'animation de ces liens et anime le **groupe de parole destiné aux agents qui accueillent en qualité de référents les enfants en situation de handicap ou ayant des TND ou des besoins spécifiques**. L'objectif est de créer un espace d'échange pour partager les expériences, exprimer les difficultés et identifier les actions qui peuvent être mises en place, proposer des interventions extérieures et des aménagements d'espaces spécifiques. C'est également un support important qui contribue à la formation des agents.

La formation et l'accompagnement mis en place pour les équipes sont les piliers indispensables pour permettre un accueil de qualité de ces enfants. Plusieurs sessions de formation ont été proposées en interne sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) concernant le développement psychomoteur, le portage, les troubles de l'oralité, le soutien actif du développement, l'aménagement de l'espace et l'installation de l'enfant.

Le Service Petite enfance poursuit son travail en **lien avec la direction de l'Education pour travailler le départ de la crèche et l'entrée à l'école,** sur les temps scolaires et périscolaires. Un temps d'échange avec l'équipe de crèche et le référent Handicap de la direction de l'Education est proposé à toutes les familles et aux enfants concernés en vue de créer un lien et de faciliter la suite. Ce travail est très apprécié, d'abord par les familles, mais aussi par le référent Loisirs-Handicap au sein de la Direction de l'Education qui peut mieux préparer l'accueil de ces enfants sur les divers temps périscolaires et par les équipes en crèche qui donnent du sens au travail mis en place durant les années d'accueil à la crèche.

Depuis septembre 2024, les relais petite enfance proposent un accueil 'mixte' avec les enfants du CRMTP. Un mercredi tous les 15 jours, 2 enfants en situation de handicap viennent avec les EJE qui les accompagnent pour partager un temps d'accueil jeu avec un groupe de 5 assistantes maternelles. L'idée est de proposer aux enfants du CRMTP de vivre une expérience dans un milieu « ordinaire » et aux assistantes maternelles d'être en contact avec des enfants en situation de handicap pour se rendre compte que l'accueil de ces enfants est aussi possible pour elles.

Concernant l'accompagnement des familles avec un enfant en situation de handicap, il n'y a pas de demande pourtant les relais petite enfance (RPE) ont un dispositif pour les demandes dites atypiques (horaires décalés, demande urgente, remplacement ponctuel, enfant en situation de handicap …). Les RPE offrent un accompagnement privilégié et donnent aux familles la possibilité de faire passer des petites annonces.

Pour la Maison des Familles, les actions se poursuivent avec une attention particulière pour les enfants avec des besoins spécifiques :

- Café rencontre pour les familles dont un enfant est en situation de handicap,
- Accueil du groupe référent handicap de la ville avec l'intervention de Carole GUEROUD autour de la surdité,
- Proposition de rendez-vous individuels avec orthophoniste, psychologue, médecin parentalité pour permettre de repérer et orienter les enfants notamment pour les TND et TSA.

DIRECTION DE L'EDUCATION

En 2025, 116 enfants en situation de handicap ou avec des besoins spécifiques ont bénéficié d'une attention particulière de la part des équipes d'animation, durant les temps périscolaires et/ou en extrascolaires.

Parmi ces enfants :
- 94 ont une notification MDPH
- 22 ont des besoins spécifiques

Afin d'accueillir au mieux ces enfants, la direction de l'Education met en place :
- Des renforts d'accompagnement sur les temps du midi et du CML pour les enfants qui en ont le plus besoin
- Des formations des encadrants, directeurs de CML et référents périscolaires pour outiller ces derniers dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoin particulier
- Des outils pédagogiques pour soutenir la démarche d'insertion.

Le renfort des encadrants dans la mission d'encadrement et d'accompagnement des enfants en situation de handicap ou à besoin particulier.

Par des équipes renforcées

Sur les accueils du midi, du mercredi et pendant les vacances scolaires, la direction de l'Education recrute, selon les besoins individuels des enfants, des animateurs supplémentaires. Ce renfort dépend des besoins de soutien à l'autonomie de l'enfant et vise à faciliter sa participation aux activités.

C'est en moyenne :
- Près de 16 animateurs déployés sur la ville les mercredis pour accompagner environ 30 enfants en situation de handicap ou à besoin particulier présents sur les CML.
- Selon les sessions de vacances, ce sont entre 12 et 23 animateurs déployés sur la ville pour encadrer les 71 enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap qui ont fréquenté les CML sur ce temps.

Ce besoin a été couvert en partie, selon les opportunités de recrutement d'animateurs.

Par de la formation des encadrants

Plusieurs formations ont eu lieu en 2025 :
- Formation sur la gestion des émotions (30 agents en ont bénéficié)
- Formation sur la communication alternative (1 agent en a bénéficié)
- Formation sur la méthode Makaton (1 agent en a bénéficié)
- Formation sur l'accueil des enfants en situation de handicap (4 agents en ont bénéficié)

En plus de ce renfort de personnel et de l'accompagnement par des formations, le référent loisirs-handicap suit et accompagne les équipes en organisant des temps d'échange avec les équipes périscolaires et extrascolaires. Ces rencontres permettent d'échanger sur la progression de l'enfant et d'aider les agents à faire face aux difficultés rencontrées. L'intérêt de cet accompagnement par site est d'avoir une approche ciblée sur les besoins de l'enfant accueilli sur ledit site en tenant compte des espaces spécifiques mais aussi de l'équipe.
Aussi, plusieurs fois dans l'année, des temps d'échange ont lieu avec les directeurs de CML et les référents périscolaires.

Des outils pédagogiques

L'investissement dans des malles pédagogiques et l'accompagnement à la mise en place d'espaces aménagés (coins calmes) visent à favoriser l'intégration de tous dans le collectif des CML et des accueils périscolaires.
Par des jeux sensoriels, les enfants peuvent trouver un coin « refuge » et se recentrer, se calmer, et apprendre à maitriser leurs émotions. Ces outils sont déployés dans les écoles et CML selon les besoins identifiés.

Le lien avec les partenaires, les familles et les professionnels de l'animation

Afin d'assurer un suivi cohérent et une continuité dans l'accompagnement des enfants, le référent loisirs handicap créé le lien et les passerelles nécessaires entre :

- Les professionnels de l'animation (les référents périscolaires, les directeurs de CML et les animateurs),
- Les directions d'école,
- Les institutions spécialisées,
- Les familles,

La relation aux familles et la compréhension des besoins de l'enfant

L'échange avec les familles est essentiel, il se manifeste dans un premier temps par une **rencontre avec le réfèrent loisirs-handicap** puis se matérialise notamment par le **livret d'accueil** dans lequel est consigné ce que les parents souhaitent transmettre comme information concernant leur enfant afin d'être cohérents dans son accompagnement. Il est alimenté au fil des rencontres concernant l'enfant et ses besoins.

Pour une continuité d'accueil, un partenariat est mené avec la direction de la petite enfance via le médecin des crèches. Cela s'est concrétisé par des rencontres dès le mois de juin, avec les familles, l'équipe de la crèche et le référent loisirs handicap pour les enfants qui ont un besoin spécifique et pour lesquels il faut éventuellement mettre en place des aménagements durant les temps périscolaires à leurs arrivées en maternelle.

Ces rencontres ont permis aux familles d'identifier le réfèrent loisirs-handicap, d'amorcer une relation de confiance avec cet interlocuteur privilégié et de transmettre les besoins de leur enfant.

Les temps de sensibilisations

Le référent loisirs-handicap propose également des sensibilisations handicap à destination des enfants pendant les temps périscolaires et extrascolaires.

Cette année, au départ de la référente loisirs handicap, c'est un directeur de CML qui a pris le relais de l'organisation de deux temps forts pour sensibiliser les enfants aux handicaps.

- **Mercredi 8 octobre : un concert de Percujam**

Ce concert mené par un groupe de musiciens en situation de handicap a été proposé aux enfants des CML maternels et élémentaires à l'espace Vasarely.
144 enfants de maternelle et 231 enfants d'élémentaire étaient prévus. Soit 375 enfants attendus. 356 enfants étaient présents. Les enfants ont été sensibilisés au préalable au handicap par leurs animateurs. Les enfants ont très apprécié ce concert.
Le groupe Percujam a su captiver et maintenir le public tout au long du concert.
Bilan général : Une très belle réussite, un moment fort de la semaine. C'est un concert à renouveler et maintenir dans la programmation future avec des améliorations sur une affiche

à diffuser dans les structures pour l'évènement et rechercher d'autre groupes (spectacle de danse ou acrobatie).



- **Mercredi 15 octobre – Ateliers à la salle Mont-Blanc**
 - Les enfants se sont vus proposés des ateliers de sensibilisation aux handicaps : atelier langue des signes, braille, parcours à l'aveugle… et plein d'autres ateliers qui pouvaient amener les enfants à se mettre en situation de handicap ou à échanger sur ce qu'est le handicap et les impacts au quotidien pour une personne en situation de handicap.
 - Les ateliers étaient de 45 minutes chacun mais il s'avère que selon l'atelier le temps sera, pour l'année prochaine, à prolonger.
 - Cette journée a été l'occasion de travailler en partenariat avec des associations et institutions locales : Résidence Renaitre, GYGO, Valentin Hauy, …
 - Bilan général : Une très belle journée de sensibilisation, riche en échanges et en découvertes. Une forte participation et des retours globalement très positifs. Quelques ajustements d'organisation permettront d'optimiser les prochaines éditions (durée des ateliers, séparation de certaines activités).





Pour 2026, la direction de l'éducation continuera à agir dans la même dynamique que celle dans laquelle elle s'inscrit depuis déjà plusieurs années. La vacance du poste de référent Loisirs-Handicap depuis octobre 2025 constitue un frein temporaire qui sera levé dès qu'un nouveau recrutement sera intervenu. Par ailleurs toute l'équipe du Service Périscolaire et Actions éducatives se mobilise pour garantir une continuité des actions.

DIRECTION JEUNESSE-SEJOURS

En ce qui concerne les **classes de découverte** organisées dans les centres de vacances de Samoens et Kerjouanno pour l'année 2024/2025, **46 enfants en situation de handicap et / ou nécessitant un accueil personnalisé ont pu séjourner sur ces centres** : 2 enfants avec un trouble de l'attention, 7 enfants avec TDAH (dont 2 reconnus par la MDPH), 9 enfants atteints de maladies génétiques ou invalidantes, et 28 autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité. 2 de ces enfants ont pu bénéficier d'une AESH lors de leur classe de découverte.

Lors des **séjours de vacances**, **23 enfants en situation de handicap** ont également reçu un accueil personnalisé ; 9 avec TDAH, 9 souffrants de pathologies (maladies génétiques) et 5 autres présentant des troubles alimentaires, de l'anxiété ou de l'hypersensibilité.

Lorsque la direction Jeunesse est informée de la situation de handicap d'un enfant, elle contacte le référent périscolaire-handicap. Ce dernier se renseigne auprès du personnel de cantine, de garderie et de l'équipe d'animation concernant le comportement de l'enfant, et communique avec la famille afin d'identifier les besoins spécifiques de l'enfant.
Si nécessaire, il est fait appel à des AESH (habituellement affectées durant l'année scolaire). Une collaboration étroite existe entre l'Inspection de l'Éducation et la direction Jeunesse.

Il est important de mentionner que **la prise en charge des enfants en situation de handicap repose sur le volontariat de l'équipe d'animation.** Rarement des moyens supplémentaires sont nécessaires. Dans les deux centres, les équipes sont sensibilisées et engagées à accueillir ces enfants. **Le handicap n'est pas une barrière : tous les enfants ont pu participer aux classes de découverte et aux séjours de vacances.**

Concernant la **santé mentale des jeunes**, la Ville s'engage financièrement pour soutenir les **permanences psychologiques** des jeunes au sein des établissements scolaires. Ces permanences psychologiques au sein des collèges d'Antony (* hors collège Lafontaine) ont permis d'accueillir sur l'année scolaire 2024/2025 150 jeunes. Des permanences psychologiques existent également au « 11 » afin d'assurer un cadre plus neutre, ainsi ce sont 14 jeunes qui ont été accueillis au « 11 ».

4. SPORTS

ACCESSIBILITÉ

Le créneau du lundi de **l'Ecole Municipale des Sports (EMS) adapté** a été reconduit pour la rentrée de septembre 2025 avec de nouvelles inscriptions. La Direction des Sports a développé cette activité le mercredi de 14h à 15h au stade Georges Suant.
Ces créneaux proposent une pratique multisport adapté avec l'acquisition de matériel supplémentaire par l'intermédiaire de la bourse du « Budget participatif Handicap » de la Région Ile de France dont la Ville d'Antony a été lauréate.
Initialement, l'EMS adaptée avait été testée de fin février à juin 2024 sur un créneau du lundi soir de 17h à 18h.



La direction des sports donne accès à la salle cardio du stade Georges Suant à des établissements d'accueil comme L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) Alternat, tous les lundis de 13h à 14h.
Depuis septembre 2025 la Direction des Sports accueille également l'Institut Médico-Educatif (IME) du Parc Heller qui accueille des enfants et adolescents présentant des troubles du spectre autistique le lundi de 14h30 à 15h30.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

La 2e édition de **la Journée Para Athlétisme adapté** a eu lieu le jeudi 15 mai 2025.
Pour information, la 3e édition est déjà programmée pour le jeudi 7 mai 2026.
Les informations recueillies pour le rapport 2024 sur l'organisation de cette journée sont identiques (objectifs, publics ciblées, partenaires) pour 2025 et 2026.



Les Journées Olympiques et Paralympiques (JOP) ont eu lieu les vendredis 9 et 16 mai 2025 au Parc des sport de la Croix de Berny et au Stade G. Suant.

Les prochaines JOP auront lieu le lundi 11 et le mardi 12 mai 2026 sur les mêmes sites.
Dans la continuité de l'organisation des JOP des années précédentes, des ateliers de sensibilisations à différents types de pratiques et de handicaps.
Parmi ces ateliers, 350 élèves de 13 classes de Cm1-Cm2 ont été mis en situation sur des activités de : Basket fauteuil, Tennis fauteuil, Parcours fauteuil, Cécifoot, Parcours sans repère visuel avec guide.

Des **actions de sensibilisation au handicap** ont lieu également ponctuellement sur des études ou des activités de l'EMS en périscolaire, sur des stages EMS ou encore dans le cadre de cycles en sport scolaire par l'intermédiaire des ETAPS. Exemple : Une action de sensibilisation sur le « Cécifoot » a eu lieu avec l'intervention du club d'Antony Football Evolution sur les créneaux de l'EMS innovant à Velpeau le mercredi 15 octobre 2025 dans le cadre de la Semaine du handicap.

La direction des sports en collaboration avec la direction de l'éducation a apporté sa contribution à l'organisation de la diffusion du film « Crois pas qu'on dort » le 5 mai 2025 à Vasarely, mettant à l'honneur Charles-Antoine KOUAKOU, athlète antonien dans sa préparation aux Jeux Paralympiques de Tokyo 2021 et Paris 2024 et son entraîneur Vincent CLARICO.

5. CULTURE

MÉDIATHEQUES

Les médiathèques mettent depuis de nombreuses années l'inclusion au cœur de sa mission.

Accueil du public handicapé

En ce qui concerne l'accueil du public, la médiathèque a mis en place en son sein un groupe de travail sur la question du handicap et des ressources matérielles et humaines à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées. Un PowerPoint résumant les actions des médiathèques est disponible à la demande auprès de la médiathèque.
La médiathèque organise un **portage à domicile** pour les personnes en situation de handicap de manière temporaire ou permanente, ainsi que pour les personnes âgées empêchées.
Les médiathèques se veulent **accueillantes pour les séniors, population la plus touchée par le handicap** avec des animations comme le Café des aînés à la médiathèque Arthur Rimbaud.

La médiathèque Anne Fontaine accueille aussi de façon régulière **des personnes avec handicap psychique et mental** de l'hôpital Érasme, de l'association Perce-Neige, ainsi que 3 groupes de l'IME du Parc Heller (accueillis chacun 3 fois dans l'année), un groupe de l'EMPRO de Bourg-la-Reine pour une visite mensuelle et des adolescents de l'Institut Médico Éducatif André Nouaille de Massy.
La classe ULIS du collège La Fontaine a bénéficié de 3 accueils en 2025-2026 dans le cadre d'un projet artistique autour de Paris, complété par deux sorties organisées avec la Maison des arts, dédiées au street art et aux ponts de Paris.

Emploi de personnes en situation de handicap et accueil de stagiaires

La médiathèque compte dans son équipe une personne en situation de handicap travaillant à mi-temps sur des tâches spécifiques adaptées à son handicap et emploie par ailleurs 6heures par semaine un vacataire détenteur d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé.

Des collections spécifiques

La médiathèque Anne Fontaine possède un **centre de transcription et bibliothèque braille** dont le catalogue est intégré sur la BDEA (Banque de Données de l'Edition Adaptée).
Un pôle **Lire autrement** regroupe plusieurs types de documents : des livres en gros caractères (collections avec des caractères agrandis en plusieurs tailles pour faciliter la lecture) ; des livres-CD, des livres-audio numériques, des CD Daisy (textes lus sur CD à destination de personnes malvoyantes) avec un prêt possible d'appareils de lecture Daisy.
Des livres « Facile à lire » pour les personnes dyslexiques ou apprenant le français ou encore ayant des difficultés avec la lecture sont proposés dans les deux médiathèques : 650 livres à la médiathèque Anne Fontaine (dont 200 livres pour les adultes) et 230 livres à la médiathèque Arthur Rimbaud (dont 100 livres pour les adultes).
Enfin, les médiathèques disposent d'un fonds de **DVD pour adultes en audiodescription et/ou sous-titrés SME (Sourds et malentendants).** La liste de ces DVD est facilement consultable sur le site des médiathèques, dans la rubrique «Handicap > Accéder aux collections».

Accueil de groupes pour sensibiliser aux handicaps

Les médiathèques proposent différents thèmes pour leurs accueils de classe, dont un dédié à la thématique du handicap, notamment visuel (2 classes de CM accueillies en 2024-2025 pour 2 séances chacune).
Dans le cadre de la résidence d'auteur de BD, des ateliers ont eu lieu à l'hôpital Erasme et au collège François Furet, avec une classe ULIS.

LUDOTHÈQUE

La Ludothèque est accessible au public en situation de handicap et équipée d'un ascenseur qui permet l'accès aux étages. Des personnes en situation de handicap y sont inscrites, notamment un enfant en fauteuil roulant, 2 familles composées de membres malentendants et d'autres adhérents en situation de handicap non visibles.

En 2025, l'équipe de la Ludothèque a **maintenu des partenariats** existants :

- **L'institut des Jeunes Sourds** de BOURG-LA-REINE : 9 séances réalisées représentant 72 participants
- Un partenariat plus important avec l'hôpital **ERASME** a été mis en place
 - ✓ Accueil d'un groupe de l'hôpital de jour sur la ludothèque : 14 ateliers, 83 participants
 - ✓ Prêt de jeux : 63 prêts de jeux en 2024
 - ✓ Accueil CATTP Erasme : 8 séances, 64 participants
- Un après-midi jeux organisé avec le **CCAS** : 1 séance, 9 participants. **Les après-midi jeux sont une des activités du groupe loisirs qui permet le plus la discussion et les échanges**.

CINÉMA

Le cinéma le Sélect est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose de 4 salles de projection numérique adaptées aux personnes déficientes visuelles ou malentendantes.

Très engagé dans l'accueil des personnes handicapées, le Select propose :

- ✓ **Des séances en audiodescription** pour les spectateurs malvoyants. La quasi-totalité des films francophones sont proposés en audiodescription, les personnes malvoyantes ont simplement à demander un boitier audiodescriptif et éventuellement un casque à la caisse avant la séance. Les spectateurs malvoyants peuvent demander à connaître la liste des films concernés à l'avance par mail.
- ✓ **Des séances sous titrées** pour les spectateurs sourds ou malentendants. Le Sélect active les sous-titres uniquement si une demande est exprimée (en caisse ou par e-mail) au minimum 1 jour avant la séance. Les films concernés sont ensuite identifiés sur la page Horaires du site. Là aussi les spectateurs concernés peuvent recevoir les annonces par mail à l'avance.
- ✓ **Des séances spécifiques pour des groupes** composés de personnes porteuses d'un handicap mental. Par exemple le Sélect accueille chaque année des groupes de l'E.P.S. Érasme (Antony), de plusieurs I.M.E. et de l'EMPRO de Bourg-la-Reine, lors de séances scolaires ou de séances tout public.

12eme Festival du Film ERASME le 16 septembre 2025

Le Festival du film Erasme est une compétition de courts métrages réalisés par et avec des patients de plusieurs établissements de soin psychiatrique de la région.

L'accueil chaleureux réservé chaque année par le Sélect aux équipes des concurrents du Festival témoigne bien de la **volonté du Cinéma d'accueillir les bras ouverts les personnes porteuses de handicaps psychiques et cognitifs**.

Le jury était en 2025 composé de la directrice du Select accompagnée de plusieurs réalisateurs ainsi que d'un psychiatre.

Evènements en 2025 :

- ✓ 13 février : Soirée-débat MON INSÉPARABLE : Rencontre avec Karine Seurot, directrice de structure à l'UNAPEI 92, et Alexis Gannat, sexologue clinicien, sur le thème "La vie amoureuse et sexuelle des personnes handicapées" en partenariat avec le CCAS d'Antony
- ✓ Du 12 au 20 mai, exposition dans l'espace atelier "Mets-toi à ma place" du collectif Les Artistes inVisibles de l'ESAT Jacques Monod d'Antony, Vernissage



- ✓ 20 mai : Soirée-débat LE VOYAGE D'ANTON : Rencontre avec la réalisatrice Mariana Loupan et le pédopsychiatre Anthony Bègue, en partenariat avec le service Promotion de la Santé d'Antony
- ✓ 15 décembre : Soirée-débat ELLE ENTEND PAS LA MOTO : rencontre avec la réalisatrice Dominique Fischback sur le thème de la surdité.

Par ailleurs, le cinéma le Sélect, en partenariat avec le CCAS, est toujours engagé dans le **dispositif Ciné-Relax**.

Ces séances de cinéma tous publics, adaptées pour les personnes dont le handicap peut entrainer des troubles du comportement, ont lieu environ tous les deux mois. Une **équipe d'une dizaine de bénévoles antoniens est présente** pour accueillir et veiller au bon déroulement de la séance, informer et sensibiliser l'ensemble du public, et faciliter l'accès à la salle. **6 séances ont eu lieu en 2025.** Le tarif de la séance est de 4.5€.

Date 2025	Horaire	Programmation	Nombre de spectateurs
15-févr.	14h	Paddington au Pérou	122
6-avr.	10h30	Ozi et la voix de la forêt	29
14-juin	14h30	Le répondeur	24
12-oct.	10h30	Marcel et Mr Pagnol	45
15-nov.	14h30	La bonne étoile	40
21-déc.	1030h	Le chant des forêts	55



6 EMPLOI ET ACTIVITE ECONOMIQUE

La direction de l'activité économique mène également un immense chantier dans le cadre du **TZCLD (Territoire zéro chômeur longue durée)**.
Ce dispositif, imaginé et développé à l'origine par des acteurs de la lutte contre la pauvreté, prête une attention particulière aux personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est avec elles qu'un emploi pour chacun, à durée indéterminée et à temps choisi, est construit au sein d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE).
Ces emplois d'un nouveau genre répondent à des besoins du territoire, non servis jusqu'à présent par les acteurs du marché. Le Comité Local pour l'Emploi (CLE) veille aussi à ce que ces nouveaux emplois ne détruisent pas non plus d'autres emplois pré-existants sur le territoire.
Il s'avère que sur le périmètre du TZCLD antonien (10 000 h., essentiellement Pajeaud + Noyer Doré) **36 % des bénéficiaires potentiels rencontrés présentent une Reconnaissance en Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)** ou ont un dossier en cours. Certains de ces bénéficiaires sont des membres actifs du groupe loisirs handicap.

III RETOUR SUR LA SEMAINE DU HANDICAP 2025



SEMAINE DU HANDICAP

Du 8 au 17 octobre 2025 s'est tenue la Quatrième édition de la Semaine du Handicap.

Depuis sa première édition en 2022, cette semaine a un double objectif : d'une part **mettre en lumière les dispositifs existant** sur la ville à destination des personnes handicapées et d'autre part **mener des actions de sensibilisation et de formation** à destination du public valide.

Ces actions de sensibilisation sont destinées aux adultes, aux enfants ou à des publics spécifiques (agents municipaux, professionnels de santé…).

Sensibilisation des professionnels du secteur médico-social :

Pour donner suite au succès de la soirée débat autour du film Les inséparables qui abordaient la question de l'amour, de la sexualité et de la parentalité des personnes en situation de handicap. Le CCAS a proposé aux professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) une sensibilisation sur la vie affective et sexuelle des personnes handicapées menée par le centre de ressources CREDAVIS. Cette formation de 3h a permis à 21 professionnels d'approfondir leurs repères juridiques et législatifs et de découvrir des outils concrets pour amorcer des actions au sein de leurs structures.

Sensibilisation des clubs de foot à la Langue des Signes Française :

Les jeunes sourds du club de football Antony Foot Evolution en collaboration avec l'Institution des Jeunes Sourds de Bourg-la-Reine sont venus initiés à la Langue des Signes Française les jeunes venant s'entrainer au stade Georges Suant. Chaque enfant a reçu un diplôme à l'issu de son initiation.



Sensibilisation des enfants des Centre Municipaux de Loisirs (CML) :

Au sein de la Direction Education, le service périscolaire a organisé le mercredi 15 octobre une grande **journée de sensibilisation auprès des enfants des CML** à la Salle Mont Blanc.

Le projet a été mené en **étroite collaboration avec la coordinatrice handicap du CCAS** et **en partenariat avec la médiathèque et la résidence Renaitre.** Par ailleurs **l'association**

Valentin Haüy et le Lions club ont également beaucoup contribué à la réussite et à la richesse de cette journée.

Concert de PERCUJAM à destination des CML et établissements medico-sociaux

Un concert de **PERCUJAM** a été proposé aux CML et aux établissements médico-sociaux d'Antony le **mercredi 8 octobre à l'Espace Vasarely**. Ce groupe, dont le slogan est « Artiste/ Austiste, une lettre d'écart, une note d'espoir ! » est composé de jeunes autistes hébergés au foyer d'accueil médicalisé de la rue Alfred de Musset. Les enfants ont pu chanter et danser avec les artistes dans une ambiance festive.

Sensibilisation tout public

La médiathèque Arthur RIMBAULT a organisé une conférence du Dr Chabalier sur les troubles neurodéveloppementaux, troubles qui peuvent devenir handicapants. Cette conférence avait déjà eu lieu l'an dernier à la médiathèque Anne Fontaine mais le succès était tel qu'il a été nécessaire de la reproposer.

La médiathèque Anne Fontaine a organisé plusieurs jeux et expériences autour des cinq sens et de la privation sensorielle. Des sessions de mises en situation au handicap ont été proposé à partir de jeux vidéo. Le spectacle *Marcel Nu* suivi d'un débat a permis d'échanger sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Une sensibilisation au handicap auditif a été proposé sur le parvis du RER Antony. Les passants qui le souhaitaient ont pu communiquer en langue des signes française (LSF).



Une exposition des œuvres des artistes de l'association ZigZag Color sur le thème du voyage a été exposé dans le hall de l'Hôtel de Ville mettant en lumière la production des artistes en situation de handicap.





Propositions destinées au public en situation de handicap

Chaque année la coordination fait découvrir aux Antoniens en situation de handicap des activités auxquelles ils ne pensent pas forcément pouvoir accéder. Durant cette 4eme édition de la Semaine du handicap, le groupe loisirs a été invité à une séance de danse, rythme et voix avec l'association ARPAN. Les membres du groupe loisirs handicap ont également été convié à la projection du film *Regarde* au Select.



Centre communal d'action sociale 05/2026

ville
Antony